

Jeudi

26

Septembre  
2019



## Les infos en ligne du SNUipp 63

Rendez-vous de carrière

# Recours et saisine de la CAPD

Les enseignants ayant eu un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire 2018-2019, ont été destinataires d'un message de la DDRH leur signifiant qu'après un « bug informatique », ils pouvaient accéder à leur notification finale ainsi qu'au compte rendu réalisé par leur IEN.

Conformément à [l'article 23-6 du décret 90-680](#) du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles, modifié par le [Décret n°2017-786 du 5 mai 2017 - art. 133](#), dans un **déla**i de **trente jours** l'enseignant pourra en demander la révision, si celle-ci ne lui convient pas, par un recours gracieux auprès de l'IA-DASEN.

En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN ou d'absence de réponse, l'enseignant pourra alors saisir la CAPD "Recours" à nouveau dans un délai de trente jours. Cette CAPD sur ces demandes de révision devra se tenir préalablement à la CAPD des "promotions à l'avancement différencié".

Le délai de recours commence à la date de notification de l'administration. Il faut donc être vigilant sur la date d'envoi des différents courriers.

Le SNUipp 63 peut vous fournir des modèles de courriers à adresser à l'administration.

Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué dans notre article du 26 septembre, l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière a été modifié par un [arrêté du 21 juin 2019](#). L'article 6-1 prévoit que les personnels qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière l'année prévue, peuvent en bénéficier en début d'année scolaire suivante... Le SNUipp 63 a interpellé l'Inspecteur d'académie sur cette question pour que les enseignants concernés puissent en bénéficier. Nous vous invitons également à vous signaler à la section départementale.



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège  
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND  
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # [snu63@snuipp.fr](mailto:snu63@snuipp.fr)